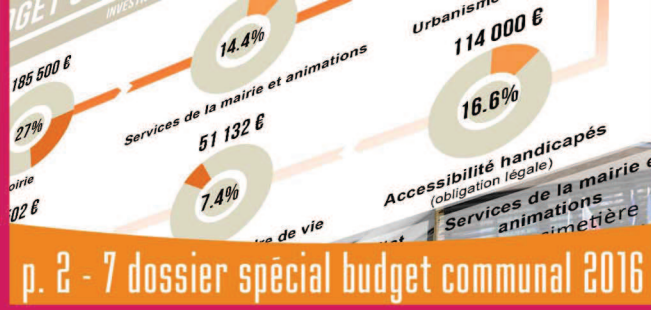


N°36
JUILLET/AOÛT
2016

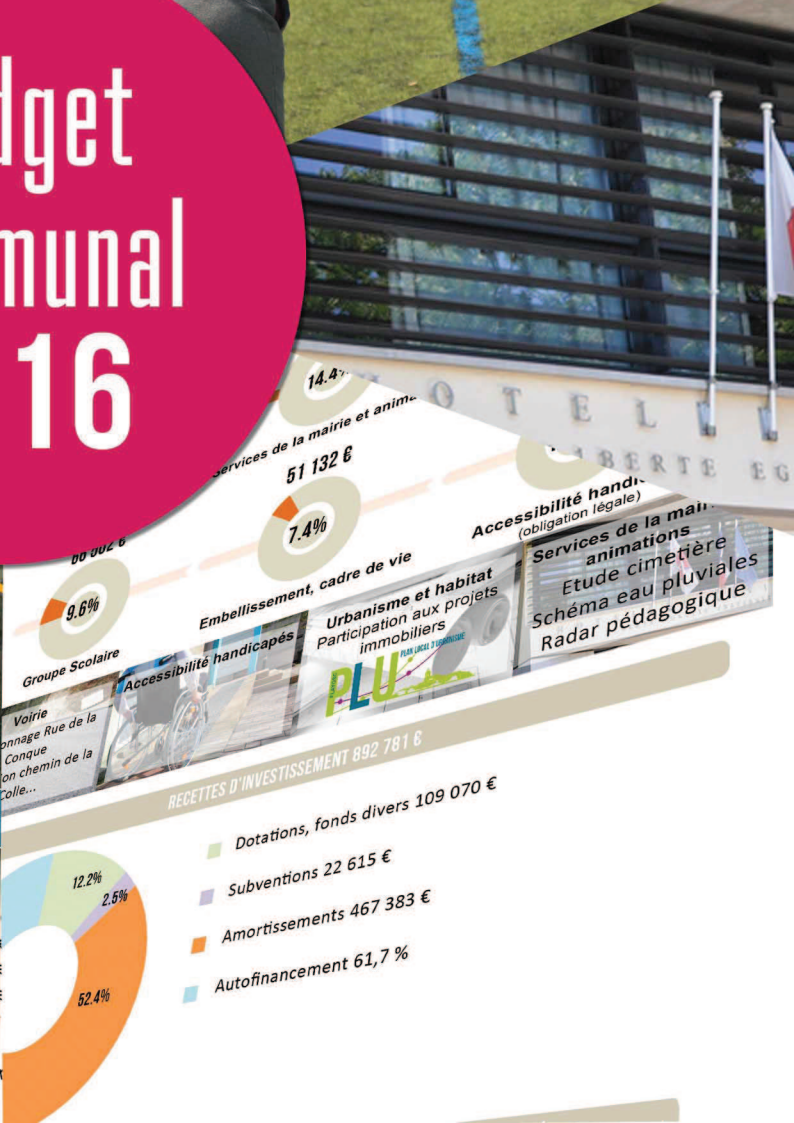
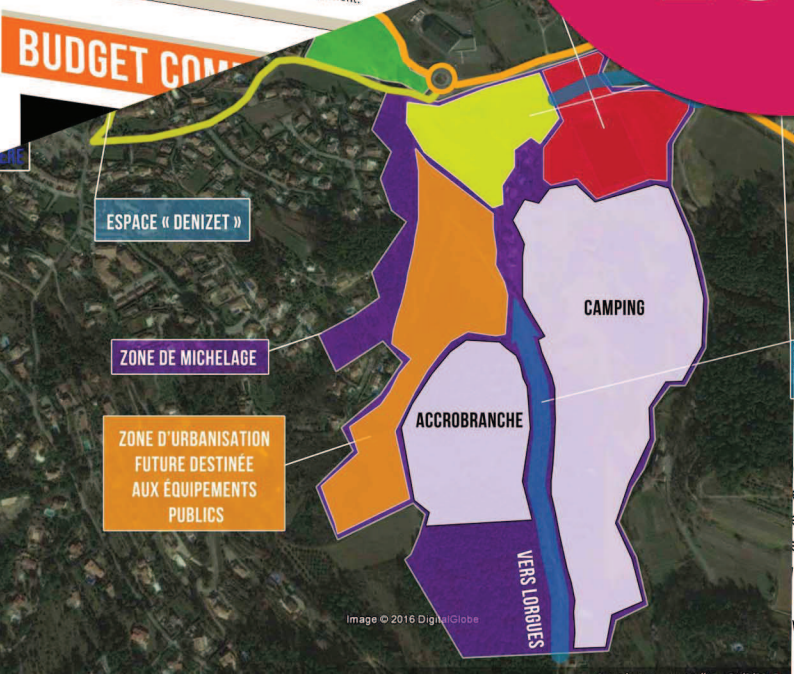


WWW.FLAYOSC.FR

L'ECHO Flayoscais



Budget Communal 2016



Elaborer un budget constitue l'un des temps fort de la vie municipale. A l'image du budget de chaque famille, notre ville gère ses recettes et ses dépenses chaque année. Cela lui permet de mettre en œuvre les projets qu'elle a retenus, d'anticiper ses besoins, et d'assumer les dépenses propres au fonctionnement de toutes les missions de la commune (frais de personnels, services publics ...).

Le budget présente deux sections : une de fonctionnement et l'autre d'investissement. Toutes deux en recettes et dépenses.

Voici en quelques chiffres les principaux éléments de l'ensemble du budget 2016

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR

La section de fonctionnement correspond à ce qui relève de la vie courante ; c'est la part la plus importante du budget.

2 544 218 €



Administration générale et salaires

services de la mairie, intérêt de la dette, amortissements, autofinancement

860 190 €



Aménagement et services urbains, environnement

Services techniques, éclairage public, entretien voirie, espaces verts

493 884 €



Enseignement

ATSEM, fonctionnement des écoles, sorties scolaires, restauration scolaire

406 670 €



Jeunesse

Centre de loisirs, Accueil jeunes Flayoscais

195 290 €



Sécurité

Police Municipale

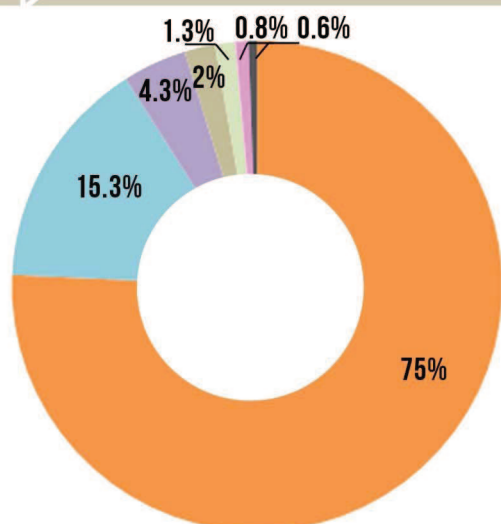
104 626 €



Culture et vie associative

Manifestations culturelles, subventions aux associations

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

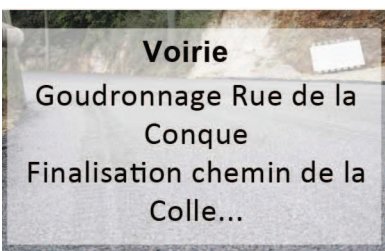
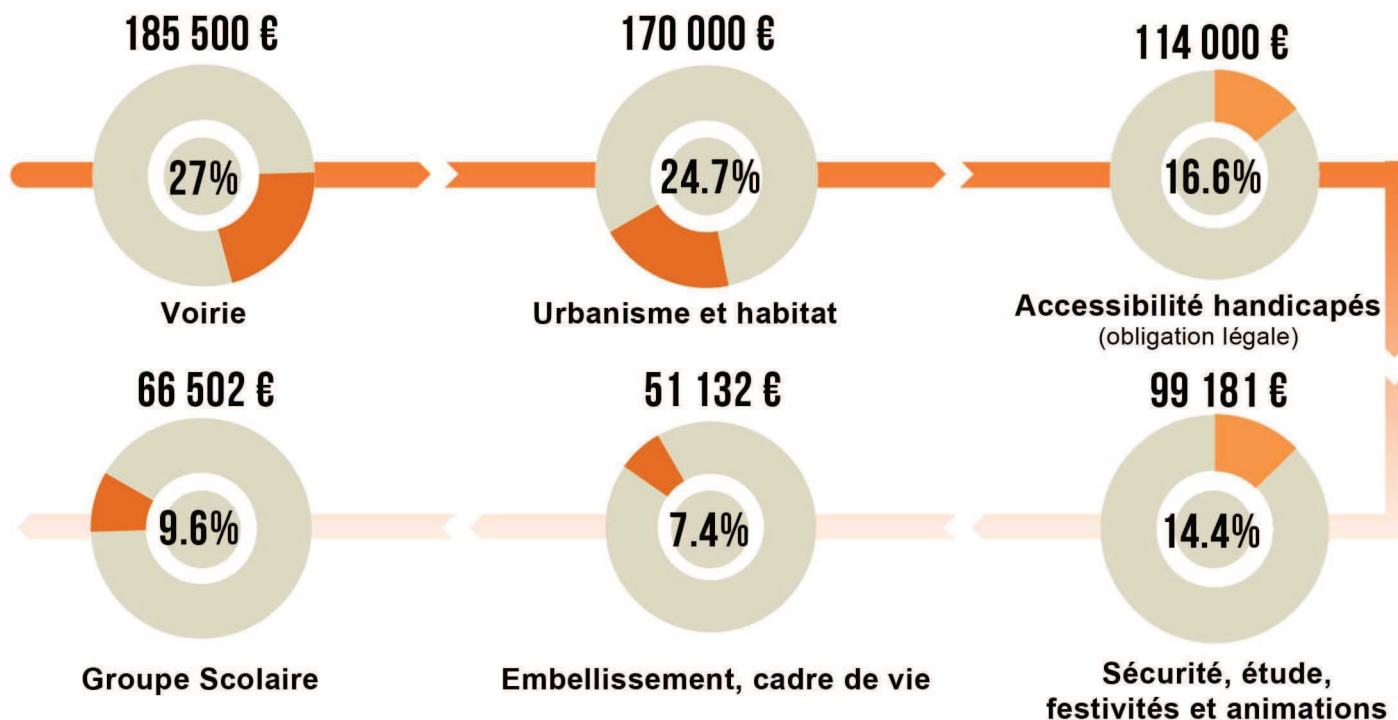


- Impôts et taxes 3 273 122 €
- Dotations de l'Etat 660 884 €
- Produits des services 182 775 €
- Locations 86 500 €
- Atténuation charges de personnel 58 000 €
- Opérations d'ordre 36 566 €
- Autres produits 24 900 €

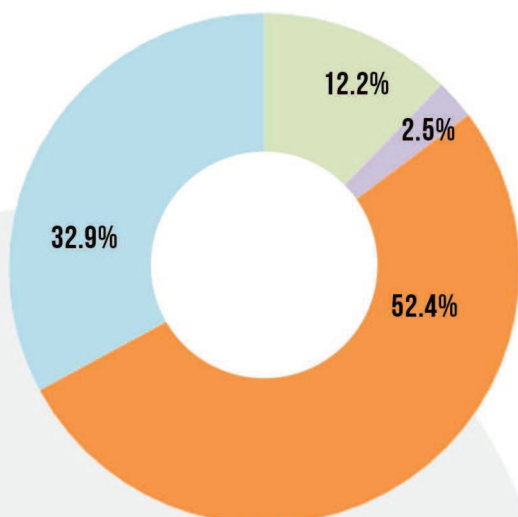
BUDGET COMMUNAL

INVESTISSEMENT : DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

La section d'investissement concerne les achats importants et la valorisation de tout notre patrimoine. Elle incarne l'avenir.

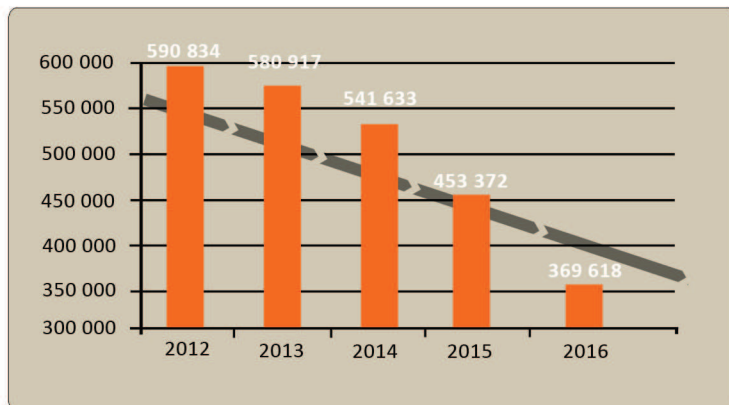


RECETTES D'INVESTISSEMENT



- Dotations, fonds divers 109 070 €
- Subventions 22 615 €
- Amortissements 467 383 €
- Autofinancement 293 713 €

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

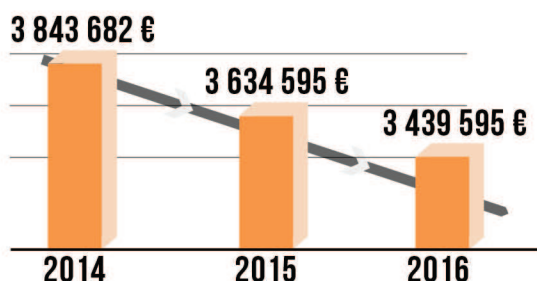


*Les dotations de l'Etat sont en baisse depuis 5 ans

*La Dotation Globale Fonctionnement (aide de l'Etat pour le fonctionnement de la commune) variation 2015/2016 **-18,47 %**.

*Pour l'année 2017, la commune estime à 290 000 € le montant la DGF soit approximativement 80 000 € de dotations retirés au budget global de fonctionnement.

ÉVOLUTION DE LA DETTE



PRODUIT DE LA FISCALITÉ (exprimé en €)

	2012	2013	2014	2015	2016
TH	1 091 409	1 126 044	1 125 748	1 140 071	1 314 603
TFB	1 095 820	1 135 277	1 160 154	1 183 336	1 316 686
TFNB	130 218	131 745	132 534	134 291	134 927
TOTAL	2 317 447	2 393 066	2 418 436	2 457 698	2 766 216

DES EFFORTS POUR LA BAISSÉ DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2016

Les services concernés	Economies réalisées en euros
Reprise en gestion du Club ADO	44 000
Renégociation de l'entretien du village	55 000
Réajustement du coût du CCAS	56 000 depuis 2015
Baisse des frais financiers par renégociation des emprunts	45 000 depuis 2014
TOTAL DES ÉCONOMIES	200 000

DES ENGAGEMENTS PRIS POUR DIMINUER LES CHARGES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT

Pôle d'économie	Les mesures
1 Dépenses énergétiques →	Réalisation en cours d'un audit concernant les dépenses énergétiques et mise en évidence de pistes d'économie
2 Dépenses assurantielles →	Préparation par cabinet d'assurances d'une proposition nouvelle en vue de la réalisation d'un prochain appel d'offre
3 Maîtrise de la masse salariale	



À l'occasion de la parution de ce numéro spécial consacré au budget communal, l'Echo Flayoscais a recueilli les propos de Monsieur Fabien MATRAS, Maire de Flayosc, qui nous éclaire sur la baisse des dotations de l'état présentée dans les graphiques précédents et les conséquences de celle-ci sur le difficile exercice de l'équilibre budgétaire. Il sera également question des différentes mesures d'économie solutions prises pour faire face à ce contexte budgétaire difficile.

1 : Les principales dispositions de la loi de finances 2016 impactent de nouveau le bloc communal en poursuivant la diminution des dotations de l'Etat. Quelles sont les incidences et les conséquences au niveau de votre gestion communale ?

En effet, l'Etat poursuit sa politique de baisse des dotations aux collectivités territoriales. Au niveau communal, la baisse des dotations de l'Etat impacte notre budget de fonctionnement de 250 000 euros. En outre, ces diminutions s'abattent également sur les autres collectivités partenaires de Flayosc, tel que le Conseil départemental ou la région, les contraignant à réduire les aides qu'ils allouaient précédemment à notre commune. Enfin, l'Etat souhaite supprimer la dotation de péréquation qui s'élève pour la commune à 53 000 euros.

Au total, nous estimons que la collectivité aura perdu plus de 400 000 euros entre 2014 et 2017. Cela correspond à plus de 10% de notre budget !

La gestion communale doit donc s'adapter à ce contexte nouveau. Nous devons gérer nos collectivités différemment, rechercher des pistes d'économies, recentrer nos investissements sur les projets indispensables au fonctionnement des services publics, optimiser nos ressources, mais cela ne suffit pas. La diminution des recettes est trop brutale.

“ nous estimons que la collectivité aura perdu plus de 400 000 euros entre 2014 et 2017...”

2 Parallèlement à ces diminutions des dotations, l'Etat engage des mesures fiscales en faveur des ménages avec un allègement des impôts pour certains foyers. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

Le Président de la République a annoncé des allègements d'impôts pour les ménages. Cela aurait pu être une bonne nouvelle mais nous ne sommes pas dupes. Il s'agit en fait de transfert de fiscalité de l'Etat vers les collectivités. En économisant 11 milliards d'euros du côté des collectivités, l'Etat a beau jeu de diminuer ses impôts. Mais les collectivités sont exsangues et malgré des mesures d'économies importantes, elles se voient dans l'obligation d'augmenter leurs taux d'imposition puisque nos budgets doivent être votés en équilibre entre les dépenses et les recettes.

3 Vous avez fait le choix d'augmenter les impôts lors du Budget primitif 2016, qu'est ce qui a motivé une telle prise de décision ?

Cette décision a sans aucun doute été la plus pénible à prendre depuis notre élection. Lors de la campagne municipale de 2014, nous avons promis de ne pas toucher aux taux de fiscalité. Objectivement, personne n'avait imaginé que l'Etat allait amputer notre budget communal de près de 10%. Je tiens d'ailleurs à saluer l'attitude d'une partie de l'opposition qui a fait le choix d'assumer collectivement cette augmentation.

Il s'agira de la seule augmentation d'impôt jusqu'aux prochaines élections municipales et parallèlement nous nous engageons à effectuer un nouvel effort d'économies.

Nous n'avons pas le choix. Des mesures d'économies ont été prises, une page est d'ailleurs consacrée à cela dans le présent bulletin. Les économies seules ne suffisent pas. Si nous n'avions pas touché aux taux de fiscalité, Flayosc aurait été dans l'impossibilité de payer ses dettes.

La baisse des aides de l'Etat a été trop violente et parallèlement, l'Etat n'a cessé de transférer aux collectivités de nouvelles compétences. Par exemple, la réforme des rythmes scolaires coûte à près

de 100 000 euros par an à notre commune, comme l'application de la loi SRU relative aux logements sociaux qui fait peser une amende de 100 000 euros par an sur les finances de la collectivité.

“ Je tiens d'ailleurs à saluer l'attitude d'une partie de l'opposition qui a fait le choix d'assumer collectivement cette augmentation. ”

4. Pensez-vous que votre gestion de la masse salariale est en adéquation avec ce contexte financier difficile ?

Dès notre élection, nous avons annoncé aux services que nous ne renouvelerons pas les départs en retraite. Nous avons pour objectif de maîtriser, voire de diminuer notre masse salariale tout en préservant une qualité de service public équivalente.

La gestion de la masse salariale présente toutefois une double difficulté. Premièrement, la collectivité est dépendante des choix de l'Etat, qu'ils concernent la revalorisation des salaires de la fonction publique ou les compétences des collectivités qui d'ailleurs ne cessent de s'accroître. Deuxièmement, pour diminuer notre masse salariale, nous ne pouvons jouer que sur les départs en retraite.

Lorsque nous avons été élus, la collectivité employait 62 agents sur le budget communal. Aujourd'hui, nous avons 63 agents sur le budget communal. Malgré la réforme des rythmes scolaires, la collectivité fonctionne avec un nombre d'agents presque identique alors que nous accueillons chaque jour plus de 300 enfants dans les ateliers périscolaires.

5. Avez-vous conduit une politique d'économies, dans vos autres dépenses de fonctionnement, avant d'avoir eu recours à l'augmentation de la fiscalité locale ?

Chaque année, le budget des collectivités augmentent mécaniquement d'environ 2.5% : cela est lié à l'inflation, et à l'évolution des carrières des agents de la collectivité. Pour Flayosc, cela signifie que sans rien faire, le budget de fonctionnement augmente d'environ 100 000 euros par an. Cette année, notre budget aurait dû mécaniquement augmenter de 120 000 euros puisque le Président de la République a également revalorisé les salaires de la fonction publique.

Malgré cela, nos efforts d'économies (voir p.4) ont permis de faire baisser le budget de fonctionnement de notre commune de 1% entre 2015 et 2016. Plutôt que d'augmenter de 120 000 euros, notre budget a baissé de 36 000 euros. C'est un effort important que nous poursuivrons cette année.

6. Vous poursuivez une politique de désendettement de la collectivité. Pourrez-vous poursuivre vos investissements sans recourir à l'emprunt ?

Au lendemain de notre élection, nous avons renégocié nos crédits afin de bénéficier des taux d'intérêt attractifs qui se pratiquent ces dernières années.

La dette de la collectivité s'élevait à 3 843 682 millions d'euros en 2014, elle est aujourd'hui de 3 439 595 millions d'euros. Nous souhaitons alléger l'endettement de la collectivité en vue des investissements très lourds qui sont à réaliser dans un avenir proche : la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux ou l'extension du cimetière communal laissent présager près de 1 millions d'euros d'investissement d'ici à 2018. Nous n'aurons pas d'autre choix que de recourir à l'emprunt mais notre objectif est de ne pas dépasser le montant d'emprunt de 2014.

7. En carence de logements pour actifs, votre commune se trouve assujettie, depuis 3 ans, au paiement d'une pénalité de 100 000 euros par an, mais à quelle fin ?

Flayosc dispose à l'heure actuelle de 99 logements locatifs sociaux. Cela correspond à 4.5% du nombre de résidences principales. L'objectif fixé par la loi est d'atteindre 25% d'ici à 2025 mais pour cela il faudrait construire 450 logements ! Il est impératif que ces objectifs soient revus par nos parlementaires car cette loi va tuer la ruralité.

D'un point de vue strictement financier, l'état de carence de la commune entraîne l'application d'une amende de 100 000 euros par an à notre collectivité. Cette amende pourrait être multipliée par 5, il va sans dire qu'une telle majoration serait une catastrophe pour notre commune. Sans imaginer la construction de 450 logements nous devons donc nous engager dans une démarche de construction de logements.

À contrario, si la collectivité investit le montant de l'amende pour l'habitat, en participant financièrement à la construction de logements, cette amende n'est pas prélevée. C'est la raison pour laquelle la collectivité investit 100 000 euros par an dans ce domaine, je préfère que cet argent reste sur la commune plutôt que d'aller dans un fond national !

8. Des associations demandent la reconduction de leurs subventions annuelles, pouvez-vous leur demander des comptes ou les refuser ?

Nous avons entièrement revu la politique d'attribution des subventions. Désormais, ce ne sont plus les associations en tant que telles qui sont subventionnées mais les projets qu'elles portent. En effet, nous demandons un descriptif des projets pour l'année et c'est en fonction de l'analyse que nous portons sur ces derniers que le montant de la subvention est fixé.

Parallèlement, nous avons engagé un mécanisme de contrôle des comptes des associations afin de suivre l'utilisation faite de nos subventions.

En fonction de cela, nous pouvons décider de diminuer la subvention ou même de ne pas la verser. Cela est déjà arrivé. Le budget alloué aux associations a été réduit de 15% depuis 2014. C'est un effort important qui est demandé mais le contexte financier de la collectivité ne nous permet plus de verser autant qu'auparavant.

9. Avez-vous envisagé de trouver d'autres recettes de fonctionnement en réalisant des investissements dits « productifs » ou rentables ?

Oui, la commune développe deux axes importants pour trouver de nouvelles recettes.

D'une part, l'aménagement du secteur de Michelage comme secteur touristique doit nous permettre de développer nos recettes. En effet, nous avons fait le choix de proposer à des investisseurs privés la création de ces structures. Le camping ou l'accrobranche seront portés financièrement par des entreprises privées qui paieront un loyer à la commune. De ce fait, cela nous permettra de développer le tourisme sans investir l'argent de la collectivité, au contraire, les loyers constitueront une recette nouvelle pour Flayosc.

D'autre part, la commune est à la recherche de terrains qui pourraient accueillir un parc photovoltaïque. Ici encore, la location des terrains et les taxes prélevées sur cette opération viendront abonder nos recettes.

Echo Flayoscais édition spéciale « Budget communal 2016 ».



DÉCLARATION COMMUNE DES GROUPES POLITIQUES DE MAJORITÉ ET D'OPPOSITION AGIR ET VIVRE À FLAYOSC / AMBITION FLAYOSC / FLAYOSC PATRIMOINE ET AVENIR

Nous déplorons l'augmentation de la fiscalité. Toutefois, en 2014, à la suite des élections municipales, le gouvernement a annoncé une baisse de la contribution de l'Etat aux finances des collectivités territoriales d'un montant de 12 milliards d'euros. Cette baisse de la dotation générale de fonctionnement devant s'étaler sur 3 ans jusqu'en 2017. Pour Flayosc, cela implique une diminution des recettes de 250 000 euros, à laquelle s'ajoute une diminution des subventions des autres collectivités, la pénalité relative à la carence de logements sociaux à hauteur de 100 000 euros et la probable suppression d'une autre aide de l'Etat l'an prochain qui s'élève à 54 000 euros.

Cette politique nationale implique deux conséquences sur le fonctionnement des collectivités territoriales. D'une part, effet plutôt positif, ces diminutions nous obligent à gérer différemment en nous recentrant sur nos compétences et en chassant toute dépense d'argent public superflue. Cette politique d'économies budgétaires est enclenchée depuis maintenant deux ans à Flayosc puisque notre budget de fonctionnement est à la baisse. Environ 150 000 euros ont été économisés et l'effort sera poursuivi l'an prochain afin de préserver le pouvoir d'achat de chacun.

D'autre part, effet cette fois clairement négatif, cette politique conduit les collectivités à augmenter leurs taux de fiscalité et à diminuer leurs investissements, maillons essentiels de l'économie locale. En effet, 30% des communes ont augmenté leurs impôts l'an dernier, 30% le feront cette année et les autres seront sans aucun doute contraintes de le faire l'an prochain. L'obligation pour les collectivités de voter leurs budgets en équilibre et de payer leurs dettes nous a contraints à agir sur ce levier dès cette année. Sans cela, notre commune n'aurait pu rembourser ses emprunts.

Afin que la hausse de fiscalité ne soit pas la seule et unique réponse aux baisses de dotations de l'Etat, les collectivités doivent évoluer. Cela doit nous pousser à trouver d'autres modes de financement. Ainsi, des investissements dits "rentables" sont en cours. A titre d'exemple, il est possible de citer l'aménagement de l'espace Michelage qui entraînera des loyers pour la collectivité. L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des écoles sera également source de loyer et d'économies puisque l'entretien des dites toitures sera à la charge de l'entreprise pendant 30 ans. Enfin, la recherche d'un site pour la zone artisanale et pour un éventuel parc photovoltaïque sont en cours.

LISTE FLAYOSC DEMAIN

Comme prévu la modification du POS, au seul profit de bailleurs sociaux a été adoptée. Aussi, nous nous y sommes opposés.


Dans quelques mois, le PLU abrogera automatiquement cette disposition, mais cette plaisanterie inutile aura couté près de 5000 € à la collectivité .

Le budget primitif 2016 vient d'être voté. En équilibre, bien structuré il permet de réaliser les incontournables et les urgences .

Mais pour y parvenir le choix du Maire repose uniquement sur une augmentation drastique des impôts . La note pour les Flayoscais sera très douloureuse (plus de 20% cumulé taxe habitation et taxe foncière).

On essaie d'expliquer avec une démonstration bien orientée, que cette hausse est inéluctable et courageuse . Or cette augmentation exorbitante n'est pas l'unique solution et ne résoudra pas tous nos besoins en investissement . C'est semble t-il le choix de la sagesse et de la sécurité, c'est en fait uniquement celui de la facilité. Et vous verrez que lors du budget définitif on trouvera même de l'argent pour participer à nouveau aux financements des logements sociaux.

Nous restons fidèles à nos engagements soucieux de l'intérêt vital de nos concitoyens et de l'avenir de Flayosc.
Les élus de Flayosc Demain : Jean-Paul TRUC , Odile BOULOGNE-SULTER , Patrice GRANDCLEMENT

 Mairie de Flayosc

Tél : 04 94 70 40 03 Fax : 04 94 70 40 63

E-mail : mairie@flayosc.fr

www.flayosc.fr

 **0800 083 780**

« L'Echo Flayoscais » Magazine d'information municipale de la ville de Flayosc. Edition N°36 - juillet/août 2016 ; Directeur de la publication : Fabien MATRAS Rédacteur en chef : Jean-Bernard Miglioli Conception graphique Jean-Michel Henry Courriel : mairie@flayosc.fr Imprimeur : IPNS

Tirage : 3 000 exemplaires (papier recyclé) Distribution : Mairie de Flayosc / Commerces / La Poste Dépôt légal à parution.